

DECRET

pour la reprise des célébrations en présence d'une assemblée

Après les annonces gouvernementales de ce jour, je décide de la reprise des célébrations dès ce dimanche 24 mai (y compris les messes anticipées du samedi soir).

Dès ce dimanche 24 mai, voici les mesures à appliquer pour l'accueil des fidèles pour les célébrations :

- Port du masque obligatoire,
- Désinfection des mains obligatoire,
- Distanciation physique d'au moins un mètre entre chaque personne (2 sièges libres à droite et à gauche)
- Pas de distribution de feuilles de chants,
- Pas d'attroupement à l'entrée et à la sortie des célébrations.

Chaque curé décidera du nombre de personnes dans l'église où a lieu la célébration.

Je vous demande d'appliquer des consignes données par le message du vicaire général du 22 mai et de prendre les plus grandes précautions pour la distribution de la communion.

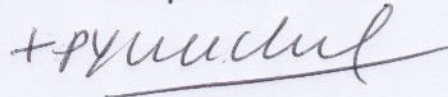
Je ferai le point avec les curés en début de semaine pour préciser et compléter les mesures à appliquer les prochains dimanches, en particulier pour les célébrations autres que les messes.

Valence, le 23 mai 2020


Père Guillaume Teissier
Vicaire général, Chancelier ad actum



+ Pierre-Yves Michel
Evêque de Valence



+ **Pierre-Yves MICHEL**
Evêque de Valence

 eveque@valence.ccf.fr

 04 75 81 77 02